



57

Conseil des droits de l'homme

16^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Canada

Genève, le 26 avril 2013

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Canada et la remercie pour la présentation de son deuxième rapport national.

Lors du premier examen en février 2009 le Canada a accepté toutes les recommandations concernant la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture. Néanmoins, le Canada ne l'a pas ratifié et n'en a pas donné les raisons dans son rapport national. **Ma délégation souhaite demander à la délégation du Canada les raisons pour ce manquement et des informations sur les perspectives d'une ratification dans les plus brefs délais.**

La violence domestique, dans la plupart des cas contre les femmes et les enfants, est un problème mondial. **Nous recommandons aux autorités canadiennes d'élaborer un plan d'action national pour mettre fin à la violence contre les femmes autochtones et de prendre les mesures nécessaires afin que les lois nationales de protection contre les violences domestiques soient appliquées à tous les niveaux de manière cohérente et efficace.**

Suite à notre recommandation 86.59 de février 2009, la Suisse continue d'être préoccupée par le système d'attestation de sécurité en matière d'immigration au Canada. **La Suisse réitère donc sa recommandation de 2009 aux autorités canadiennes de poursuivre leurs efforts pour rendre leur système de certificats de sécurité conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.**

Je vous remercie.